

CRÉCY-COUVÉ
NOTE D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Le Maire et le conseil municipal sont très heureux de vous accueillir à Crécycouvé.

Notre village chargé d'histoire a su préserver son passé tout en s'inscrivant résolument dans la modernité.
Vous y trouverez le calme dans un cadre champêtre.

Nous nous tenons à votre disposition pour faciliter votre installation.

Ce petit fascicule regroupe quelques informations qui, nous espérons, vous seront utiles.

Le Maire

Patrick JOUTEAU

Nous avons rassemblé pour vous, nouveaux habitants, quelques informations qui vous permettront une première prise de contact, mais rien ne remplacera les relations que vous vous créerez en vous promenant dans le village à la rencontre de vos concitoyens qui vous expliqueront comment lire ce village, chargé d'histoires, où nous conjugons respect et préservation avec modernité et progrès.

La commune de Crécy-Couvé :

- Superficie : 660 hectares
- Nombre d'habitants : 269 (INSEE Janvier 2025)
- Fait partie de l'Agglo du Pays de Dreux. <https://www.dreux-agglomeration.fr/>

LA MAIRIE :

1, rue du Relais – 28500 Crécy-Couvé

N° de tel : **02.37.43.68.65**

Courriel : mairie-crecy-couve@orange.fr

Site : <https://www.crecy-couve.fr>

Page Facebook : Crécy Couvé

Application à télécharger pour recevoir les actualités de la commune :

Intramuros / Crécy-Couvé : <https://appli-intramuros.fr/>

Vos élus

JOUTEAU Patrick **Le Maire**

Chemin de la Fontaine au Roy

GEDEIX Véronique

Rue de l'Ancien Château

RIOUAL Denis **1^{er} adjoint**

Chemin de la Saint-Jean

GLAIN Olivier

Chemin de la Fontaine au Roy

DEQUAIRE Sylvianne **2^{ème} Adjointe**

Rue du Relais

BRETONNET Marie-Claude

Chemin de la Fontaine au Roy

ARNOULT Didier **3^{ème} adjoint**

Rue de l'Ancien château

GUILLOCHEAU David

Chemin de l'Abreuvoir

Conseillères et conseillers municipaux

MIZANDEAU Benoît Conseiller

Rue de l'Ancien Château

BROCHARD Isabelle

Rue de l'Ancien Château

PONTILLO Marine

Côte des Foins

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi	de 16 H 00 à 18 H 30
Mardi	de 13 H 00 à 15 H 30
Jeudi	de 13 H 00 à 15 H 30

Et sur rendez-vous.

Quelques règles pour bien vivre à Crécy Couvé

Crécy-Couvé est un agréable village, quelques règles simples garantissent la sérénité et le cadre de vie. Le respect mutuel et la tolérance étant le gage de la bonne entente entre voisins, nous comptons sur vous pour que se perpétuent le calme et l'harmonie qui règnent dans **votre** village.

- Entretien du trottoir devant sa propriété.
- **Veiller à ce que vos animaux domestiques ne nuisent pas à vos voisins (déjections, aboiements ...)**
- Le brûlage est interdit par arrêté préfectoral.
- Ne pas hésiter à fleurir, pour le plaisir de tous et pour les nombreux visiteurs du village.
- Le stationnement sur les trottoirs est interdit (Article 417-17 du Code de la Route)

Les activités bruyantes (tontes, coupe de bois, etc....) sont régies d'abord par l'intelligence, ensuite par un arrêté municipal qui les interdit quand elles génèrent des nuisances pour autrui, le matin avant 9 H, le soir après 19 H et le dimanche après 12 H.

Scolarité

Ecole maternelle et primaire – Paul-Emile VICTOR

Nous sommes en SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), avec la commune de SAULNIERES. Le siège du SIVOM se situe à la mairie de Saulnières.

Le groupe scolaire dispose d'une cantine et d'une garderie (matin et le soir)

Collège : Les enfants de notre commune vont au collège « Marcel PAGNOL », à Vernouillet (28).

Lycées : sur Dreux ou Vernouillet :

- Rotrou
- Branly
- De Couasnon
- Courtois
- Maurice Viollette

N.B. : L'ensemble des collèges et lycées est desservi par un service de ramassage scolaire.

La commune de Crécy-Couvé fait partie de **L'agglo du Pays de Dreux**. Vous trouverez sur leur site internet <https://www.dreux-agglomeration.fr/> les éléments en lien avec ses compétences, en particulier :

- Les transports scolaires
- L'eau et l'assainissement
- Les ordures ménagères et déchèteries
 - **Le ramassage des conteneurs** Ordures ménagères (marron) et Emballages (jaune) :
Un calendrier des collectes vous est remis dans votre boîte à lettre chaque année. Le calendrier est aussi disponible par le biais de l'application gratuite pour smartphone : [Mes déchets Agglo Dreux](#)

Les conteneurs sont à commander à l'Agglo du Pays de Dreux www.dreux-agglomeration.fr
Ils sont obligatoires.

Sur le stade : conteneur à verres

Carte d'accès en déchetterie : Comment obtenir la carte ?

Rendez-vous sur www.sitreva.fr

Rubrique [LES DECHETERIES\Particuliers, obtenir une carte d'accès](#) ;

Remplissez le formulaire de demande d'inscription au réseau de déchetteries ;

OU BIEN : sur place en déchetterie

Vous pouvez faire la demande de votre carte directement auprès de l'agent d'accueil de votre déchetterie

A l'occasion d'un passage en déchetterie, déposez auprès de l'agent :

Une copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF , ...) ;

Le formulaire de demande de carte rempli qui vous sera remis par l'agent ;

Présentez une pièce d'identité.

Ces papiers seront transmis aux services de Sitreva qui établira votre carte.
Lors d'un nouveau passage dans la même déchetterie dans un délai de deux à trois semaines, votre carte vous sera remise en main propre.

URBANISME :

Les autorisations d'urbanisme sont soumises au **règlement du PLU Plan local d'urbanisme** et à celui de **SPR Site patrimonial remarquable régi par une AVAP Aire de mise en valeur du patrimoine**.

Ces règlements sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune <https://www.crecy-couve.fr>

Pour tous travaux, il est **impératif** de contacter la mairie (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir ...)

Désormais, vous pouvez déposer en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme Permis de construire, Déclaration préalable, ...

La télétransmission du dossier complet est à faire sur le site :

www.e-permis.fr

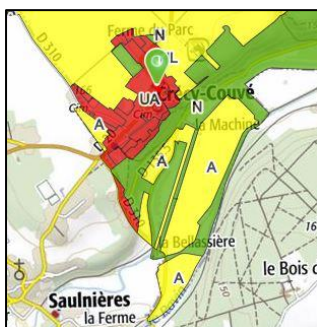
Auparavant, nous vous engageons à consulter le service

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

qui a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant les étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.

Un compte personnel est nécessaire pour enregistrer une demande et vous permettre de la suivre ainsi que vos demandes passées.



Pour vous aider la commune a mis également en ligne le **Plan Local d'Urbanisme** sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr et sur <https://www.crecy-couve.fr>

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Même si l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter, elle relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Vous serez inscrit(e) d'office si :

- **Vous venez d'atteindre l'âge prévu par la loi** pour être électeur (18 ans), à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen lors de votre seizième anniversaire ;
- **Vous venez d'acquérir la nationalité française** (sur la base des décisions de naturalisation transmises par le ministère de l'Intérieur)

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit(e) sur les listes électorales pour pouvoir voter. Aussi, vous êtes invité(e) à demander votre inscription si :

- **Vous venez d'arriver** au sein de la commune ;
- **Vous avez changé de nom** depuis votre inscription (un justificatif sera nécessaire : livret de famille, ordonnance du juge)
- **Vous avez été privé(e) de votre droit de vote** suite à un placement sous tutelle avant le 23 mars 2019. (Vérifier les modalités sur <https://www.justice.fr/droit-vote-majeur-protege>)

Où faire la demande ?

Vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales :

- **Par Internet** via la télé-procédure de demande d'inscription en ligne sur le site : www.service-public.fr.
- **En mairie** aux horaires d'ouverture. Votre demande peut être déposée en personne ou par l'intermédiaire d'un tiers dûment mandaté (muni de sa pièce d'identité, d'une attestation manuscrite sur papier libre et des documents nécessaires à la demande : copie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription sur la liste électorale complété par vos soins).
- **Par correspondance** adressée par voie postale à la mairie.

Les pièces à fournir

Vous êtes invité(e) à vérifier que votre demande comporte bien l'ensemble des documents : un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription.

MÉDICO-SOCIAL

Aide médicale, aide à domicile ou tout autre demande nécessitant la constitution d'un dossier ou une intervention auprès d'une administration : adressez-vous à la Mairie nous vous aiderons et vous guiderons en toute confidentialité.

- Une **assistante sociale** peut vous recevoir en mairie de Saulnières sur rendez-vous :
Téléphoner au 02.37.65.82.41
- **Un cabinet médical à Tréon** : médecin ; kinésithérapeute ; podologue, infirmière :
Téléphoner au 02.37.82.63.94

COMMERCANTS

Tréon (Boulangerie ; Restaurant ; Agence postale communale ; Supermarché) ;
Vernouillet ; Dreux ; Châteauneuf-en-Thymerais ; Chartres

Activités culturelles

Culte catholique : La commune de Crécy-Couvé fait partie de la paroisse Saint Etienne en Drouais. Son église Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste est ouverte tous les jours.

Pour tout renseignement : Chantal Neves (02 37 43 65 33)

Autres cultes : sur Dreux ou Vernouillet

LES ASSOCIATIONS

Les associations organisent également des manifestations tout au long de l'année. Elles sont annoncées dans les panneaux d'affichage ou par distribution de notes d'informations

A CRÉCY-COUVÉ

- CRÉCY D'HIER ET D'AUJOURD'HUI : Protection du Patrimoine : Président : Mme Caroline DUVELLE
- BLAISE VALLEE DURABLE : L'association gère un café associatif : « *Le café16* » au 16, rue de l'Ancien Château : Présidente : Mme Virginie ANNE
- Crécy Omnisports Section Pétanque : Président : Monsieur Claude BRAUD
- Yin Yang en Pays Drouais : Mme Christine COLIN

INTERCOMMUNALES

- LES ANCIENS COMBATTANTS (à Saulnières)

LES ANIMATIONS COMMUNALES

- Des soirées théâtre, lectures, musique ou chant
- 1 ou 2 journées où dans la convivialité et la bonne humeur nous participons à l'amélioration de notre environnement.
- Le repas de la Saint-Jean ou du 14 juillet, où l'ensemble des habitants de la commune est invité gracieusement à la rencontre et aux échanges
- Le repas dit « DES ANCIENS » traditionnellement le 11 novembre où sont conviés les jeunes de plus de 60 ans et le conseil municipal
- Les journées du patrimoine (3^{ème} week-end de septembre) / Association Crécy d'hier et d'Aujourd'hui
- Le Café 16 (16 rue de l'Ancien Château) / Association Blaise Vallée Durable

LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Aux Jardins de la Pompadour :

Caroline vous accueillera dans l'ancien "Pavillon du jardinier" du "Potager d'en Haut" de l'ancien domaine de la Marquise de Pompadour à Crécy Couvé, en mode dortoir à très faible coût, aussi bien dans son gîte indépendant avec jardin privatif adapté à PMR pour 6 à 8 personnes que dans sa chambre d'hôte pour 1 à 5 personnes dans sa maison.

Toutes les informations sur <http://www.auxjardinsdelapompadour.fr>

Le Parc de Crécy :

Situé au cœur de la vallée Royale dans le beau village historique de Crécy-Couvé, Le Parc de Crécy vous propose de passer une nuit ou plus dans son cadre calme et verdoyant, entouré de la nature et des chevaux.

Le site de l'ancien château de Madame de Pompadour vous propose plusieurs types d'hébergements :

Des chambres d'hôtes avec petit déjeuner compris :

- 2 chambres pour 1 ou 2 personnes
- 2 suites familiales de 4 personnes.

Un gîte pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes pour 2 nuits et plus.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous retrouver sur

<https://www.booking.com/Share-8DJgKN> pour les chambres

<https://www.booking.com/Share-jxljRM> Pour le gîte

<https://www.chambres-hotes.fr/ch22638>

<https://www.le-parc-de-crecy.fr/>

Ou nous joindre au 06.42.85.44.00 ou le 06.28.68.47.32

D'autres hébergements sont accessibles via les plateformes de réservation en ligne